



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016

Reçu en préfecture le 15/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20160628-M_201603042-DE

VOTE

Pour : 18
Contre : 01
Abstention : 00

Ne prend pas part :
Adopté à la majorité

=====
Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le
Deshaies, le

La Directrice Générale
des Services

L'an deux mille seize, le **mardi vingt-huit juin**, suite à la convocation du jeudi seize juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*départ à 21h39 et procuration donnée à GAMIETTE Julien*), MANIOC Alain , OPET Ghislaine, GOUBIN Fred (*départ à 23h22*), BARRE Augustina (*respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette , MATHIASIN Max (*arrivé à 19h10 et départ à 21h03*), GAMIETTE Liliane(*départ à 23h20*), , FLEMING Félix (*arrivé à 19h18 et départ à 22h58*)(*conseillers municipaux*),

Absents excusés : NICOISE Robert (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel)

Sont absents : NISUS Eric, SABAS Sydney, GAMIETTE Myonette, ALIDOR Fritz, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE GLOUGLOU »

Exposés des motifs

L'association « **Association LE GLOUGLOU** » ayant pour objectif d'impulser et d'encourager toutes actions permettant la prise en charge des problèmes d'environnement pour une nature valorisée et l'amélioration du cadre de vie.

Compte tenu des crédits disponibles au budget et des engagements déjà honorés, le maire propose de lui accorder une subvention de **deux mille cinq cent euros (2.500,00 €)**.

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;
Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

.../...



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016

Reçu en préfecture le 15/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20160628-M_201603042-DE

.../...

Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,
Entendu le rapport de la commission « FINANCES »,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE

Article 1 : d'OCTOYER une subvention de deux mille cinq cent euros (2 500,00 €) à l'association « LE GLOUGLOU »

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Article 3 : L'Ordonnateur et le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Deshaies, le 04 juillet 2016

Le Maire



Jeanny MARC